



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

armasuisse
armasuisse Immobilien

Rapport GRI pour l'année 2017

armasuisse Immobilier

conformément aux normes GRI de reporting de durabilité

armasuisse Immobilier: rapport de durabilité 2017: version intégrale conforme aux normes de la *Global Reporting Initiative (GRI)*

armasuisse Immobilier accorde une priorité élevée à l'engagement en faveur d'une gestion immobilière durable, c'est pourquoi il a de nouveau élaboré, en sa qualité de centre de compétences pour la gestion immobilière du DDPS, un rapport de durabilité pour l'exercice 2017 dans le but d'informer sur toutes les activités dans ce domaine. Le rapport de durabilité d'armasuisse Immobilier est conforme aux règles de la Global Reporting Initiative (GRI), qui constitue la norme mondiale pour les comptes rendus relatifs à la durabilité.

Ce rapport a été établi en conformité avec les normes GRI, option de conformité essentielle (Core). Pour le compte rendu, des parties du supplément par branche GRI pour le secteur de la construction et de l'immobilier (Construction and Real Estate Sector Supplement CRESS) ont également été utilisées. Avec le logo figurant à la page X du rapport de durabilité, le GRI confirme la correction des renvois aux indications d'importance (fondamentales (indications) GRI 102-40 à 102-49.)

L'établissement de rapport se compose de ces éléments:

- Le rapport de durabilité 2017 contient des informations détaillées sur armasuisse Immobilier et la performance de durabilité durant l'exercice 2017
- Le présent rapport GRI contient des informations complémentaires.

Le présent rapport et le rapport de durabilité 2017 existent en langues allemande, française et italienne.

Tous les documents sont disponibles sur le site Internet www.armasuisse.ch/nachhaltigkeit.

DONNÉES GÉNÉRALES

Profil de l'organisation

102-1 Nom de l'organisation

armasuisse Immobilier

102-2 Activités, marques, produits et services

armasuisse Immobilier offre au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) des solutions globales dans le secteur de l'immobilier à l'attention de locataires et utilisateurs militaires et civils. Sa tâche principale consiste à faire en sorte que les domaines départementaux du DDPS disposent au bon moment et dans toute la Suisse de suffisamment d'immeubles appropriés pour l'accomplissement de leurs tâches. Pour l'accomplissement de ses tâches, armasuisse Immobilier opère avec les trois unités d'affaires Gestion du portefeuille et de l'environnement, Facility Management et Gestion de projets de construction.

Le pilotage global, la construction, l'utilisation, la gestion et la déconstruction d'objets, de même que la fermeture de sites ont tous des incidences sur la population et l'environnement. Par conséquent, il est d'une importance fondamentale, pour une gestion immobilière durable par armasuisse Immobilier, de considérer toutes les phases du cycle d'existence d'un immeuble.

Le parc principal et le parc à disposition d'armasuisse Immobilier comptent 8000 bâtiments et installations/ouvrages.

cf. rapport de durabilité page X ((Portrait))

102-2 Lieu géographique du siège

Le siège d'armasuisse Immobilier se trouve à Berne

102-4 Lieu géographique des sites d'activité

Les objets gérés par armasuisse Immobilier se trouvent sur l'ensemble du territoire suisse.

102-5 Capital et forme juridique

armasuisse Immobilier est le centre de compétences immobilières du DDPS et, comme tel, une unité administrative de l'administration de la Confédération exécutant un mandat de prestations du Conseil fédéral.

102-6 Marchés desservis

armasuisse Immobilier assume la gérance intégrale des 24 000 hectares de terrain et des 8000 bâtiments et ouvrages du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS.

102-7 Taille de l'organisation

Chez Armasuisse, le nombre de collaboratrices et collaborateurs est de 235.

24 000 hectares de terrain et 8000 bâtiments et installations sont gérés. La réduction du portefeuille est imputable à deux raisons principales: d'une part, un nombre croissant de bâtiments et installations de petite taille pouvant être arrêtés ou démantelés à coûts avantageux ont pu être supprimés. D'autre part, des bâtiments et installations supplémentaires ont été cédés dans le cadre des ventes.

| Reprises du parc principal dans le parc à disposition | 2015 | 2015 | 2015 |
|---|------|------|------|
| Nombre d'objets | 528 | 420 | 388 |
| Nombre de biens-fonds | 99 | 188 | 63 |

→ cf. rapport de durabilité page X ((201-1))

102-8 Information concernant les employés et les autres travailleurs

Les informations sont collectées par le domaine HR d'armasuisse.

| Genre d'occupation | Sexe | 2015 | | 2016 | | 2017 | |
|---|--------|---------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| | | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel |
| Ensemble du personnel | | 181 | 100% | 212 | 100% | 236 | 100% |
| Collaboratrices et collaborateurs | Hommes | 149 | 82% | 152 | 72% | 162 | 69% |
| | Femmes | 32 | 18% | 60 | 28% | 74 | 23.3% |
| Collaboratrices et collaborateurs externes aux projets | Hommes | 15 | * | 13 | * | 5 | * |
| | Femmes | 26 | * | 2 | * | 2 | * |
| Personnel à plein temps | Hommes | 140 | 77% | 136 | 64% | 142 | 60% |
| | Femmes | 15 | 8% | 25 | 12% | 26 | 11% |
| Personnel à temps partiel | Hommes | 9 | 5% | 16 | 8% | 20 | 8% |
| | Femmes | 17 | 9% | 35 | 6% | 48 | 20% |
| Collaboratrices et collaborateurs avec contrat de durée illimitée | Hommes | 106 | 59% | 121 | 57% | 128 | 54% |
| | Femmes | 21 | 12% | 34 | 16% | 39 | 17% |
| Collaboratrices et collaborateurs avec contrat de durée limitée | Hommes | 43 | 24% | 31 | 15% | 34 | 14% |
| | Femmes | 11 | 6% | 26 | 12% | 35 | 15% |

*Les collaboratrices et collaborateurs externes de projets (personnes disposant d'un poste de travail chez armasuisse Immobilier, mais qui ne sont pas engagées par armasuisse Immobilier) ne comptent pas comme personnel.

| Collaborateurs dans les régions | Sexe | 2015 | | 2016 | | 2017 | |
|---------------------------------|--------|---------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| | | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel |
| Suisse alémanique | Hommes | 128 | 71% | 130 | 61% | 139 | 59% |
| | Femmes | 30 | 17% | 57 | 27% | 71 | 30% |
| Suisse romande | Hommes | 17 | 9% | 17 | 8% | 17 | 7% |
| | Femmes | 2 | 1% | 2 | 1% | 2 | 1% |
| Tessin | Hommes | 4 | 2% | 5 | 2% | 6 | 3% |
| | Femmes | 0 | 0% | 1 | 0.5% | 1 | 0% |

| Classes d'âges | Sexe | 2015 | | 2016 | | 2017 | |
|-----------------|--------|---------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| | | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel | Nombre de personnes | % de l'ensemble du personnel |
| Moins de 30 ans | Hommes | 3 | 2% | 3 | 1% | 4 | 2% |
| | Femmes | 1 | 1% | 7 | 3% | 8 | 3% |
| 30-50 ans | Hommes | 63 | 35% | 58 | 27% | 67 | 28% |
| | Femmes | 16 | 9% | 28 | 13% | 36 | 15% |
| plus de 50 ans | Hommes | 83 | 46% | 91 | 43% | 91 | 39% |
| | Femmes | 15 | 8% | 25 | 12% | 30 | 13% |

102.9 Chaîne d'approvisionnement

La chaîne logistique d'armasuisse Immobilier comprend les prestations de planification et de construction pour la construction et l'assainissement de bâtiments, ainsi que les frais pour l'exploitation des bâtiments. En 2017, le coût des prestations de planification et de construction s'est élevé à environ 410 millions de francs. Globalement, cela correspond à un effet positif sur l'emploi à hauteur d'environ 4000 postes à temps plein.

→ cf. rapport de durabilité page X ((Durabilité dans la pratique des acquisitions))

102.10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

Aucune

102.11 Principe de précaution ou approche préventive

Le principe de gestion immobilière durable pour les services de la construction et des immeubles de la Confédération est ancré dans l'Ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC), et se concrétise par des principes directeurs publiés dans les directives du Département fédéral des finances (DFF) pour la gestion immobilière durable.

Le principe de précaution ou l'approche préventive et la durabilité sont inscrits dans la stratégie immobilière du DDPS et dans la stratégie du propriétaire, que met en œuvre armasuisse Immobilier. En parallèle, armasuisse Immobilier a défini des principes de gestion immobilière durable.

102.12 Initiatives externes

armasuisse Immobilier s'investit activement dans les réseaux et les organes qui élaborent les standards de la construction durable, en coopérant avec les autres services de la construction et des immeubles de la Confédération, spécialement avec l'Office fédéral de la construction et de la logistique OFCL et les Ecoles polytechniques fédérales EPF, et en collaborant au sein de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB). armasuisse Immobilier est par exemple un membre fondateur du Réseau Construction Durable Suisse.

→ cf. rapport de durabilité page X ((Construction durable))

102.13 Adhésion à des associations

Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB

Réseau construction durable Suisse NNBS

Stratégie

102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé

→ cf. rapport de durabilité page X ((Préambule))

Éthique et intégrité

102-16 Valeurs, principes, règles et normes de conduite

→ cf. rapport de durabilité page X ((Durabilité chez armasuisse Immobilier))

Gouvernance

102-18 Structure de gouvernance

armasuisse Immobilier est intégré dans l'administration de la Confédération. Les affaires de l'administration de la Confédération sont conduites par le Conseil fédéral, la haute surveillance étant exercée par le Parlement. De plus, armasuisse Immobilier est contrôlé par l'Inspection du DDPS, le Contrôle des finances et les organes compétents du Parlement.

armasuisse Immobilier est structuré comme suit:

- Direction avec l'assistance et l'état-major
- Processus de management et de support
- Trois unités d'affaires pour les processus-clés Gestion du portefeuille et de l'environnement, Facility Management et Management de projets de construction

L'unité d'affaires de la **Gestion du portefeuille et de l'environnement** est responsable du pilotage du portefeuille immobilier et de l'achat et de la vente d'immeubles. Elle est articulée en domaines spécialisés:

- Gestion du portefeuille
- Gestion environnementale, normes et standards
- Gestion du parc à disposition
- Projets immobiliers stratégiques

L'unité d'affaires **Facility Management** est responsable du pilotage technique et économique global des immeubles du DDPS pendant l'ensemble de leur durée de vie, en respectant les critères et objectifs militaires imposés; elle est structurée comme suit:

- Facility Management Ouest
- Facility Management Centre
- Facility Management Central
- Facility Management Est
- Facility Management Objets spéciaux

L'unité d'affaires du **Management de projets de construction** est responsable de la réalisation de nouvelles constructions, de transformations, de rénovations et de travaux de remise en état. Elle compte les domaines spécialisés suivants:

- Management de projets de construction Ouest
- Management de projets de construction Centre
- Management de projets de construction Central
- Management de projets de construction Est

Le comité de direction (Dir) d'armasuisse Immobilier se compose de la direction, du domaine spécialisé Planification, controlling et support et des trois unités d'affaires Gestion du portefeuille et de l'environnement, Gestion de projets de constructions et Facility Management. Le comité de direction est chargé de la durabilité au sein de l'organisation.

102-40 Liste des groupes de parties prenantes

armasuisse Immobilier pratique un échange varié et continu avec un grand nombre de parties prenantes. Les principales parties prenantes sont les locataires et les utilisateurs, les instances politiques, les fournisseurs et les partenaires, les collaboratrices et collaborateurs, les communes d'implantation des sites, les administrations publiques et différents groupes d'intérêts et ONG.

102-41 Accords de négociation collective

En tant que membres de l'administration fédérale, tous les collaborateurs d'armasuisse Immobilier sont soumis au droit du personnel de l'administration fédérale. La Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) et l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers) réglementent notamment les questions du salaire, des allocations, du temps de travail, des congés, de l'évaluation des collaborateurs, etc. Ces documents ainsi que d'autres sont consultables sur le site Internet de l'Office fédéral du personnel: www.epa.admin.ch.

La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) prévoit la négociation d'une CCT avec les associations du personnel. 100% des travailleurs sont ainsi soumis à la CCT.

102-42 Identification et sélection des parties prenantes

Une liste complète des parties prenantes a été établie en vue de l'élaboration du premier rapport de durabilité, en 2012. Des entretiens ont été menés avec dix représentants des principaux groupes de parties prenantes, afin de découvrir quelles sont leurs attentes en matière de gestion de la durabilité et concernant le rapport de durabilité d'armasuisse Immobilier. De plus, les parties prenantes pertinentes sont identifiées et prises en compte au fur et à mesure dans le cadre des affaires courantes.

Les parties prenantes importantes sont:

Locataires/Utilisateurs: les utilisateurs principaux sont les locataires et les utilisateurs des immeubles appartenant au domaine Défense du DDPS, à savoir par exemple les Forces terrestres, les Forces aériennes ou la Base logistique de l'armée (BLA). Les utilisateurs des immeubles sont l'une des principales parties prenantes. Il s'agit, notamment, de commandants de places d'armes, d'officiers, de soldats et de recrues, de même que de collaboratrices et collaborateurs du DDPS, qui sont en service dans les bâtiments ou qui y ont leurs places de travail.

Fournisseurs: armasuisse Immobilier est un donneur d'ordres important pour l'économie suisse de la construction.

Fournisseurs: armasuisse Immobilier est un donneur d'ordres important pour l'économie suisse de la construction.

Administration publique, communes d'implantation et population locale: lorsqu'elles ne sont pas utilisées par l'armée, de grandes installations telles que des places de tir et des places d'armes sont accessibles pour la population locale, par exemple comme espaces de détente proches des localités. Ces aménagements sont également à disposition pour des manifestations civiles telles que des concerts en plein air ou des rencontres d'associations. Par conséquent, l'instruction militaire se déroule souvent à proximité immédiate d'activités civiles, d'où l'impérieuse nécessité d'une bonne entente, sur les sites, entre les différentes parties prenantes, et de dispositions claires régissant leur utilisation. armasuisse Immobilier s'engage conjointement avec les utilisateurs pour harmoniser les besoins de l'armée et ceux de la population locale, et entretient ainsi un dialogue ouvert avec les représentants des gouvernements cantonaux, municipaux et communaux.

102-43 Approche de l'implication des parties prenantes

armasuisse Immobilier veut détecter de nouveaux thèmes et défis à traiter, y compris dans le domaine de la durabilité. Par conséquent, des plates-formes sont à disposition pour la gestion des opportunités et des risques, la gestion des idées, et la communication avec les locataires, les utilisateurs et les partenaires. Des processus de gestion, des processus principaux et des processus de support bien harmonisés sont les garants d'une mise en œuvre efficace.

Locataires/utilisateurs: la satisfaction des locataires et utilisateurs est vérifiée périodiquement au moyen d'enquêtes. Il existe par ailleurs d'autres formes d'échanges, telles que des tables rondes qui sont organisées plusieurs fois par an. Cette manière de faire contribue à l'amélioration continue des prestations.

Communes d'implantation et instances politiques: les cantons et les communes sont des partenaires importants pour armasuisse Immobilier. Une collaboration efficace est indispensable, spécialement lorsqu'il s'agit de réduire les incidences des activités militaires sur la population locale. Les besoins et préoccupations des institutions locales concernant l'organisation du territoire et l'environnement sont particulièrement importants pour armasuisse Immobilier. Cela revient à dire que les activités en rapport avec la planification, la construction et la gestion des immeubles doivent avoir le moins d'incidences possibles sur le territoire et l'environnement et qu'elles doivent être harmonisées avec d'autres intérêts touchant à l'espace. La construction ou la transformation d'une installation militaire, précisément, se déroule en étroite collaboration avec les autres parties concernées dans le cadre de la procédure dite d'approbation des plans de constructions militaires (OAPCM). Dans cette procédure, le domaine Espace et environnement du Secrétariat général du DDPS vérifie la conformité au droit. Les particuliers, organisations, communes, cantons et autorités fédérales con-

cernés sont intégrés dans l'appréciation et reçoivent les documents de projet pour prise de position. Les particuliers ont la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'une mise à l'enquête publique.

Collaborateurs: armasuisse Immobilier recense annuellement la satisfaction de ses collaborateurs afin d'identifier des mesures d'amélioration. Les collaborateurs peuvent aussi s'exprimer via le système de suggestions et y présenter des propositions d'améliorations. Par ailleurs, ils ont la possibilité de s'adresser à la commission du personnel. Au sein du groupe avenir armasuisse Immobilier, les collaboratrices et collaborateurs peuvent aussi s'engager bénévolement et apporter leurs améliorations et idées.

Groupes d'intérêts et ONG:

L'échange avec d'autres groupes d'intérêts et ONG s'effectue sur la base du projet dans le cadre de la procédure dite d'approbation des plans de constructions militaires (OAPCM). Durant la phase d'exploitation, l'échange s'effectue au moins une fois par an via les canaux d'information de l'utilisateur, comme par exemple le Board place d'armes ou les commissions de l'environnement.

102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés

armasuisse Immobilier assume fondamentalement deux tâches: armasuisse est, d'une part, le représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, et, d'autre part, un fournisseur de solutions globales pour ses locataires et utilisateurs. armasuisse Immobilier est tenu, par le mandat de prestations qui lui a été octroyé, de tenir compte de différents intérêts qui ne sont par nature pas toujours compatibles. Il est en priorité le centre de compétences immobilières du DDPS chargé de mettre à disposition les infrastructures nécessaires à l'accomplissement des tâches-clés du Département. L'activité principale est la mise en œuvre du concept de stationnement de l'armée, dans le sens des besoins et des dispositions du DDPS. Une marche à suivre a été élaborée à cet effet. En même temps, il s'agit de garantir l'acceptation par d'autres parties prenantes.

Locataires et utilisateurs: ces parties prenantes attachent une grande importance à une politique correcte en matière de loyers et à des décomptes transparents de ces derniers. Les standards de besoins et de surfaces fixés pour les immeubles correspondent en outre aux besoins de la société d'aujourd'hui. Ils règlent par exemple la surface et l'occupation uniformes des dortoirs, conformément aux besoins, de même que le nombre d'installations sanitaires. Aujourd'hui, un nombre suffisant de locaux de séjour et d'installations de sport est également prévu.

La sécurité des différentes catégories d'utilisatrices et d'utilisateurs doit être garantie dans les cantonnements, les bâtiments affectés à l'instruction et l'infrastructure logistique, de même que sur les terrains de grande surface librement accessibles tels que les places de tir et d'exercice. Il n'y a pas que la protection immédiate lors de l'utilisation des immeubles qui soit importante: il en va de même de la prévention des dommages à long terme sur la santé des utilisatrices et des utilisateurs. Pour tous les propriétaires de bâtiments datant d'avant 1990, la thématique de l'amiante, par exemple, doit être prise au sérieux.

Communes d'implantation et population locale: l'instruction militaire cause souvent des bruits de tirs, de vols ou de véhicules dérangeants. Comme représentant du propriétaire, armasuisse Immobilier s'efforce, dans la mesure du possible et en respectant le principe de proportionnalité, de limiter les incidences négatives de l'utilisation par des mesures relevant de la technique, de la construction et de l'exploitation. Des cadastres du bruit sont élaborés pour documenter les émissions de bruit et des systèmes de gestion du bruit ont été développés en relation avec les installations particulièrement bruyantes, comme les aérodromes et les places de tir.

102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés

Le compte rendu porte sur la totalité des sites d'armasuisse Immobilier et sur l'ensemble du portefeuille géré. Si certains critères ne portent que sur une partie du portefeuille, une note correspondante est portée au rapport.

102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu

Afin de définir les thèmes pertinents pour armasuisse Immobilier et pour le contenu du rapport, une analyse de l'environnement, des interviews de parties prenantes et un atelier interne ont été effectués. Par ailleurs, un échange a eu lieu avec des responsables militaires étrangers de la gestion immobilière.

En outre, les effets d'armasuisse Immobilier sur l'environnement, la société et l'économie ont été évalués tout au long de la chaîne de création de valeur.

Le périmètre du rapport par thème fondamental englobe les niveaux de création de valeur dans lesquels des impacts ont lieu.

- Les principaux thèmes (fondamentaux) de la catégorie «domaine d'activités principal de la gestion immobilière» ont des effets importants pendant le pilotage et la planification par armasuisse Immobilier ainsi que lors de l'utilisation par l'armée et la population civile.
- Les activités d'armasuisse Immobilier dans le domaine de la gestion immobilière respectueuse de l'environnement (énergie, émission, protection des sols et biodiversité) ont des effets de moyenne à grande importances sur l'environnement et la société, en particulier lors de la gestion et l'utilisation des immeubles.
- La durabilité dans la pratique des acquisitions englobe un grand nombre d'effets environnementaux et sociaux de moyenne envergure, surtout en amont, c'est-à-dire chez les fournisseurs et les prestataires et lors de la production des matières premières.
- Comme armasuisse Immobilier est présent dans toute la Suisse, ses installations ont de nombreux points de contact avec la population et les autorités locales. Le dialogue et une coopération harmonieuse avec la société et les milieux politiques sont donc importants. Les impacts dans ce rapport thématique sont d'importance moyenne et ont avant tout lieu dans la phase d'utilisation.
- Dans son rôle d'employeur, armasuisse Immobilier a des impacts sur ses collaboratrices et collaborateurs, en particulier leur bien-être, leur formation et perfectionnement et leur employabilité.

→ cf. rapport de durabilité page X ((principaux thèmes))

102-47 Liste des enjeux pertinents

→ cf. rapport de durabilité page X ((Matrice))

102-48 Réaffirmation des informations

Dans le cas où une nouvelle présentation, un changement de méthode de calcul ou une optimisation du relevé des données conduit à des résultats modifiés par rapport aux exercices précédents, cela est mentionné pour l'indicateur en question.

102-49 Modifications relatives au reporting

Pour le rapport de durabilité 2017, les thèmes fondamentaux ont été vérifiés au niveau de leur actualité et de leur pertinence pour armasuisse Immobilier et ses parties prenantes. Par ailleurs, les impacts des thèmes sur l'économie, la société et l'environnement ont été évalués. Cela se traduit par le fait que certains thèmes moins fondamentaux du dernier rapport ne sont plus fondamentaux et ne sont donc pas abordés spécifiquement dans ce rapport.

Dans le même temps, le rapport respecte aujourd'hui les prescriptions des normes GRI (précédemment: GRI G4). Pour cette raison, la sélection d'indicateurs a été vérifiée et adaptée aux thèmes fondamentaux.

102-50 Période de reporting

Sans indication contraire, les indicateurs se réfèrent à la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

102-51 Date du rapport le plus récent

Juin 2017

102-52 Cycle de reporting

Dernier compte rendu de durabilité en version intégrale: 2012. Un condensé du rapport a été publié chaque année jusqu'en 2017, tout comme un rapport GRI complet. Le condensé du rapport et un rapport de durabilité détaillés ont été réunis au sein d'une même publication pour ce cycle de rapport – le présent rapport de durabilité. Celui-ci doit continuer à paraître annuellement.

102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport

Markus Jauslin
armasuisse Immobilier
Blumenbergstrasse 39
CH 3003 Berne
Tél. +41 58 465 55 84
markus.jauslin@armasuisse.ch
www.armasuisse.ch/nachhaltigkeit

102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI

Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI: option de conformité essentielle.

102-55 Index du contenu GRI

→ cf. rapport de durabilité page X ((Index))

102-56 Vérification externe

Aucune attestation (assurance) externe n'a été demandée pour le présent rapport.

THÈMES FONDAMENTAUX

Domaine d'activité principal de la gestion immobilière

Considération du cycle de vie

Approche managériale

La prise en compte des coûts du cycle de vie est prescrite par l'Ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC), dans la stratégie immobilière du DDPS, la stratégie de durabilité d'armasuisse, les principes de la gestion immobilière durable d'armasuisse Immobilier et les directives du Département fédéral des finances (DFF) concernant la gestion immobilière durable.

→ cf. Rapport de durabilité page X

Gestion responsable du patrimoine public

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée

Comme unité administrative conformément au nouveau modèle de gestion de la Confédération (NMG), armasuisse Immobilier décompte les montants directement via les différents crédits. Par conséquent, le compte des coûts et des recettes est séparé du compte des investissements.

Les **recettes** réalisées par armasuisse Immobilier proviennent principalement de locations d'objets à l'armée et, dans une moindre mesure, de locations et de ventes à des tiers. La répartition des valeurs générées est effectuée, d'une part, par le paiement pour des produits et des prestations de services dans le cadre de l'exploitation immobilière et de projets de constructions et, d'autre part, par le paiement des salaires aux collaboratrices et collaborateurs.

Paiements à des fournisseurs: L'année passée, 751 millions de francs ont été payés à des fournisseurs. Il s'agit principalement de l'achat de prestations de planification et de constructions, de prestations de l'exploitant et d'autres prestations de services. Ces dépenses sont requises pour la construction, le renouvellement, l'exploitation et l'entretien des immeubles. Les coûts des locations auprès de tiers et d'amodiations sont inclus dans ce total.

Sur les 751 millions de francs, 230 millions de francs ont été utilisés dans le cadre de conventions internes à l'administration. De ce montant, les partenaires internes – en première ligne la Base logistique de l'armée comme exploitant – ont utilisé 130 millions de francs pour l'acquisition, auprès de l'économie privée, de prestations nécessaires à l'exploitation des immeubles.

Changements majeurs par rapport à l'année précédente

Avec l'introduction du «Nouveau modèle de gestion de la confédération NMG», la comptabilité a également été adaptée en 2017. L'ancienne présentation des chiffres financiers a donc été remaniée. Pour une meilleure comparabilité, les chiffres des années précédentes ont été présentés sur la base du nouveau calcul.

Les chiffres montrent une hausse des charges de personnel, principalement imputable à l'internalisation de collaboratrices et collaborateurs externes.

Le compte des investissements montre qu'en 2017 par rapport à l'année précédente, plusieurs terrains de grande envergure ont pu être vendus et que le rendement des investissements a donc augmenté. Dans le même temps, les charges d'investissements ont augmenté par rapport à l'année précédente, car davantage de projets de construction à mettre en œuvre étaient prévus et parce que 16 millions de réserves affectées de l'année précédente ont été dissoutes. De plus, la part d'investissements génératrice de plus-value est supérieure à celle de l'année précédente.

| Valeur économique directe créée et distribuée | 2015 (mio. CHF) | 2016 (mio. CHF) | 2017 (mio. CHF) |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Recettes (facturation interne de prestations, provenant surtout de locations) ¹ | 1'192,79 | 1'166,79 | 1'162,62 |
| Valeur économique distribuée | | | |
| Charges de fonctionnement (coûts d'exploitation: charges de personnel, exploitation et entretien des immeubles, loyers et fermages, amortissements et corrections de valeurs) | 684,15 | 664,09 | 717,23 |
| Dont charges de personnel | 30,53 | 32,81 | 36,17 |
| Coûts calculés des capitaux pour les bâtiments et les biens-fonds ² | 222,39 | 196,49 | 178,45 |
| Paiements à aux apporteurs de capitaux ³ | 0 | 0 | 0 |
| Paiements au gouvernement ⁴ | 0 | 0 | 0 |
| Investissements en faveur de la communauté ⁵ | 0 | 0 | 0 |
| Valeur économique mise en réserve¹ | 286,25 | 306,21 | 266,94 |

¹ Calculée sous la forme de «valeur économique directe créée et distribuée» moins la «valeur économique distribuée». Les loyers provenant de locations internes à l'administration de la Confédération (par exemple à l'armée) font l'objet d'une imputation interne (facturation interne des prestations).

² Les coûts calculés des intérêts correspondent aux intérêts qui devraient être payés lorsque les bâtiments et biens-fonds doivent être financés au moyen de capitaux de tiers.

³ armasuisse Immobilier ne se finance pas au moyen de capitaux de tiers.

⁴ Étant une organisation étatique, armasuisse Immobilier ne paie pas d'impôts.

⁵ L'affectation de tous les fonds d'armasuisse Immobilier est liée. Pour cette raison, des investissements dans la collectivité publique ne sont pas possibles.

| Compte des investissements | 2015 (mio. CHF) | 2016 (mio. CHF) | 2017 (mio. CHF) |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Recettes (vente d'immobilisations corporelles et incorporelles) | 14,38 | 13,29 | 18,89 |
| Charges (charges d'investissements pour des projets de constructions) | 313,14 | 333,37 | 375,47 |
| Solde¹ | -298,76 | -320,08 | -356,58 |

| Paiements à des fournisseurs (pour des travaux de construction, des prestations de planification, l'exploitation immobilière, l'entretien d'immeubles, les baux et les loyers) | 2015 (mio. CHF) | 2016 (mio. CHF) | 2017 (mio. CHF) |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 674,59 | 700,81 | 7 51,44 |

201-4 Aide financière publique

Étant une partie de l'administration de la Confédération, armasuisse Immobilier est financé par les pouvoirs publics.

Les charges financières pour la caisse de la Confédération correspondent aux coûts d'exploitation avec incidences financières et aux charges d'investissements d'armasuisse Immobilier.

Des coûts d'exploitation supplémentaires proviennent de la facturation de prestations interne à l'administration de la Confédération, par exemple pour l'exécution de tâches partielles d'exploitation immobilière. Ces coûts ne figurent pas ici.

Pour ces chiffres également, une présentation selon le nouveau calcul est réalisée pour une meilleure comparabilité.

| Aide financière publique | 2015 (mio. CHF) | 2016 (mio. CHF) | 2017 (mio. CHF) |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Coûts d'exploitation (prestations d'exploitation immobilière et d'entretien achetées, charges de personnel, amortissements et corrections de valeurs) | 366,71 | 378,70 | 380,26 |
| Charges d'investissements (projets de nouvelles constructions, de transformations et de déconstructions) | 320,27 | 330,97 | 378,26 |
| Somme | 686,99 | 709,67 | 758,52 |

Gestion immobilière respectueuse de l'environnement

Protection des sols et assainissement

Approche managériale

Le centre de compétences Sol tient le cadastre des sites pollués, accompagne et planifie les mesures de protection du sol, fixe les priorités et planifie les mesures d'assainissement. De nombreuses instructions pratiques et aides viennent soutenir le processus et assurent que toutes les parties prenantes appliquent les mesures standardisées.

Les étapes requises pour la planification et l'exécution de projets d'assainissement que doivent exécuter les organes chargés des concepts et projets d'assainissements des places et installations de tir et places d'armes militaires d'armasuisse Immobilier tout comme leurs spécialistes externes impliqués, sont consignées dans les instructions pratiques «Assainissement de contaminations des places de tir et des installations de tir du DDPS».

Pour les sites prioritaires, c'est le centre de compétences Sol qui décide des étapes suivantes telles que les investigations techniques, les mesures de surveillance, ou, le cas échéant, l'assainissement.

Pour l'investigation de la contamination concrète, les instructions «Investigations relatives à la contamination des places de tir et des installations de tir du DDPS» sont disponibles. La procédure de mesure et le prélèvement d'échantillons y sont standardisés et les exigences minimales pour la documentation des résultats des mesures y sont fixées.

Pour vérifier si les places de tir peuvent être utilisées à des fins agricoles en dehors de l'exploitation militaire, des bases ont été établies pour une estimation du danger adaptée. La procédure d'appréciation du danger de contamination sur des places de tir militaires pour lesquelles il existe un herbage temporaire est consignée dans des instructions correspondantes accompagnées d'un aide-mémoire.

→ cf. rapport de durabilité page X

CRE5 Surfaces contaminées qui ont été assainies ou qui devraient l'être

Les indications portent sur les inscriptions dans l'inventaire des sites contaminés du DDPS. Ce dernier comporte, d'une part, les sites exploités, les décharges et les emplacements d'accidents et, d'autre part, les places de tir (zones des buts).

Comparé aux années précédentes, le cadastre a été redéfini en 2017, raison pour laquelle les chiffres rapportés des sites contaminés avec ou sans nécessité d'action peuvent diverger.

| Sites contaminés et sites assainis | 2015 | | | 2016 | | | 2017 | | |
|--|--------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------|--|--------------------------------------|
| | Nombre de sites au total | Sites exploités, décharges et emplacements d'accidents | Zones des buts sur des places de tir | Nombre de sites au total | Sites exploités, décharges et emplacements d'accidents | Zones des buts sur des places de tir | Nombre de sites au total | Sites exploités, décharges et emplacements d'accidents | Zones des buts sur des places de tir |
| Sites contaminés pour lesquels des investigations ou des assainissements sont encore nécessaires | 1'830 | 1'309 | 251 | 1'766 | 1'278 | 488 | 1'730 | 1'260 | 470 |
| Sites contaminés sans besoin d'action | 764 | 764 | - | 780 | 780 | - | 868 | 775 | 93 |
| Nombre total sites assainis | 48 | 34 | 14 | 55 | 37 | 18 | 66 | 43 | 23 |
| Nombre total de sites potentiellement contaminés ¹ | 10'719 | 8'598 | 2'121 | 10'733 | 8'612 | 2'121 | 10'772 | 8'650 | 2'122 |
| Sites avec inscription dans le cadastre des sites pollués | 622 | 2'083 | 539 | 2'609 | 2'068 | 541 | 2'600 | 2'065 | 535 |
| Nombre de sites potentiellement contaminés avec inscription dans l'inventaire ¹ | 24% | 24% | 25% | 24% | 24% | 26% | 24% | 24% | 25% |

¹ Sont réputés sites potentiellement contaminés tous les sites qui ont été saisis une fois comme tels. Pour certains sites potentiellement contaminés, les investigations ont déjà mis à jour le fait qu'il n'existe pas de contamination, ou alors qu'ils ont déjà été intégralement assainis. De tels sites ne figurent pas dans l'inventaire des sites contaminés.

| Situation assainissement de contamination | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Surfaces assainies cumulées sur des places de tir (m²) | 16'365 | 18'965 | 23'553 | 26'898 |
| Dépenses cumulées pour la gestion des sites contaminés (investigations, assainissements, subventions) (mio. CHF) | 39.1 | 41.5 | 48.5 | 50.1 |

De surcroît, 245'834 m² de surface sur des places ou installations de tir cumulés ces dernières années au total par des services cantonaux ont été assainis avec une participation financière du DDPS.

Énergie et émissions de gaz à effet de serre

Approche managériale

armasuisse Immobilier déduit les objectifs et les mesures des prescriptions afférentes au niveau de la Confédération et du département. Les prescriptions, stratégies et restrictions de la Confédération et du DDPS dans le domaine énergétique, telles que la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, l'ordonnance/la loi sur l'énergie, le concept énergétique du DDPS, les directives du DDPS et les lois énergétiques cantonales sont reprises et, au besoin, développées ou concrétisées par une collaboration avec le Secrétariat général du DDPS, dans les groupes de travail (p. ex. GC ECCT Gt Bâtiments et énergies renouvelables) ou avec des partenaires (p. ex. locataires, exploitants). Sur cette base, des normes, des documents de directives techniques, des consignes de travail et des aides sont élaborés, maintenus à jour et intégrés dans le paysage de processus d'armasuisse Immobilier.

Le monitoring énergétique représente l'instrument central de gestion et de surveillance des objectifs déduits. Les statistiques énergétiques (ESTAT) sur l'ensemble du portefeuille sont gérées de façon centrale par le CCOM Énergie.

Le programme de planification énergétique de site est une mesure centrale. Ainsi, il ne s'agit pas uniquement de considérer, assainir ou construire isolément le projet individuel, mais d'adopter délibérément une vision globale des sites.

→ cf. rapport de durabilité page X ((Énergie))

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation

La période de compte rendu des indicateurs énergétiques va du 1^{er} juillet au 30 juin de l'exercice suivant.

Les chiffres relatifs à la consommation d'énergie portent uniquement sur la consommation des immeubles. La consommation de carburant, par exemple pour les voyages de service, n'est pas saisie.

Les indications relatives à la chaleur reposent sur les factures de fournisseurs (quantité livrée). Pour les chiffres d'électricité, il s'agit de valeurs mesurées sur place (énergie finale) relevées par le fournisseur de courant. Les conversions nécessaires ont été calculées avec des facteurs conformes à ecoinvent.

Les données de consommation communiquées ci-après ont été corrigées a posteriori et affichent des niveaux légèrement inférieurs à ceux des derniers rapports. Cette correction s'est imposée en raison d'un comptage double au cours des années précédentes pour l'électricité, la photovoltaïque et l'hydraulique. De plus, les parts du biogaz dans le gaz naturel pour 2013 et 2014 étaient indiquées individuellement jusque-là, ce qui n'est plus fait à présent.

| Consommation d'énergie des immeubles (en TJ) | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I Chaleur provenant d'énergies renouvelables | 185 | 187 | 293 | 282 | 320 |
| Bois/Biomasse | 83,00 | 66,00 | 83,00 | 78,00 | 106,00 |
| Copeaux de bois | 83,00 | 66,00 | 80,89 | 74,37 | 91,50 |
| Pellets | | | 2,41 | 3,46 | 14,95 |
| Chaleur à distance | 101,50 | 117,00 | 210,00 | 204,00 | 213,00 |
| Bois | 47,75 | | 72,46 | 57,22 | 60,26 |
| Installations de traitement des eaux usées : | 6,00 | | 5,95 | 16,91 | 16,59 |
| Usines d'incinération des ordures ménagère | 47,75 | 117,00 | 131,21 | 129,56 | 136,25 |
| II Chaleur provenant d'énergies non renouvelables | 742 | 698 | 553 | 545 | 544 |
| Huile de chauffage | 355,00 | 269,00 | 265,22 | 241,91 | 240,89 |
| Gaz naturel | 291,00 | 312,00 | 258,88 | 267,48 | 268,00 |
| Chaleur à distance | 95,50 | 117,00 | 27,00 | 34,38 | 33,00 |
| Installations de traitement des eaux usées : | | | 0,00 | 6,48 | 6,18 |
| Usines d'incinération des ordures ménagère | | 117,00 | 19,84 | 17,08 | 17,24 |
| Gaz naturel | | | 6,71 | 10,82 | 9,92 |
| Gaz liquéfié | | | 2,66 | 1,58 | 1,29 |
| IIIa Électricité provenant d'énergies anciennes et renouvelables | 242 | 113 | 88 | 153 | 145 |
| IIIb Électricité provenant de nouvelles énergies renouvelables | | 4 | 8 | 23 | 28 |
| Électricité de source hydraulique | 368,00 | 105,25 | 62,36 | 107,27 | 88,99 |
| Dont électricité de propre source hydraulique | 8,00 | 5,24 | 5,72 | 29,10 | 9,48 |
| Électricité de source solaire | | 2,10 | 6,60 | 21,60 | 23,93 |
| Dont électricité de propre source solaire | | 1,57 | 6,05 | 20,70 | 22,92 |
| Électricité de source éolienne | | 0,52 | 0,21 | 0,25 | 0,50 |
| Dont électricité de propre source éolienne | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Électricité de source biomasse | | 1,32 | 0,90 | 0,90 | 3,57 |
| Dont électricité de propre biomasse | | 0,91 | 0,68 | 0,00 | 3,34 |
| Électricité de source géothermie | | 0,05 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dont électricité de propre géothermie | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Courant au bénéfice de mesures d'encouragement: | | 3,81 | 18,20 | 22,52 | 27,99 |
| Dont courant au bénéfice de propres mesures d'encouragement | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| IV Électricité provenant d'énergies non renouvelables | | 59 | 37 | 45 | 25 |
| Gaz naturel | | 0,67 | 0,61 | 4,39 | 0,79 |
| Dont propre courant issu de gaz naturel | | | 0,00 | 0,00 | 0,32 |
| Énergie nucléaire | | 58,18 | 36,32 | 40,35 | 23,21 |
| Pétrole | | 0,07 | 0,03 | 0,00 | 0,09 |
| Charbon | | 0,23 | 0,03 | 0,01 | 0,09 |
| V Électricité provenant de déchets | | 0,97 | 1,41 | 2,03 | 0,76 |
| VI Électricité de source inconnue | | 460,92 | 496,89 | 496,22 | 496,50 |
| Électricité à certifier | | 521,04 | 535,29 | 543,00 | 521,76 |
| Certificats achetés | | 521,04 | 535,29 | 543,60 | 522,00 |
| Total chaleur immobilier | 926 | 885 | 846 | 827 | 863 |
| Total électricité immobilier | 621 | 634 | 624 | 696 | 667 |

| | | | | | |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Total énergie immobilier | 1'547 | 1'519 | 1'470 | 1'522 | 1'530 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|

AR-1 Nombre de sites avec planification énergétique de site

État de 2017: le programme de planification énergétique de site est réalisé sur 57 sites (2016: 50, 2015: 34, 2014: 18, 2013: 15, 2012: 11). Le relevé des données doit encore être réalisé sur 5 de ces sites.

AR-2 Répartition des bâtiments en catégories d'efficacité énergétique

L'indicateur de l'intensité énergétique tiré du programme de planification énergétique de site et du certificat énergétique des bâtiments du DDPS (CEB DDPS) porte actuellement sur 767 bâtiments.

Les résultats pour les ouvrages recensés constituent une valeur représentative de l'ensemble du parc immobilier du DDPS. L'aperçu montre clairement que les ouvrages du DDPS présentent un important potentiel de rénovation énergétique des enveloppes des bâtiments et en matière de technique du bâtiment.

| Catégorie | Bâtiments dont l'enveloppe a été évaluée | | Bâtiments dont les équipements techniques ont été évalués | |
|--------------|--|---------------|---|---------------|
| | Nombre de bâtiments | Pourcentage | Nombre de bâtiments | Pourcentage |
| A++ | 10 | 1.1% | 0 | 0.0% |
| A+ | 3 | 0.3% | 19 | 2.1% |
| A | 24 | 2.7% | 13 | 1.5% |
| B | 53 | 5.9% | 54 | 6.1% |
| C | 19 | 2.1% | 125 | 14.0% |
| D | 52 | 5.8% | 186 | 20.9% |
| E | 198 | 22.0% | 219 | 24.6% |
| F | 542 | 60.2% | 275 | 30.9% |
| Somme | 901 | 100.0% | 891 | 100.0% |

Répartition de 767 immeubles selon la catégorie d'efficacité énergétique du bâtiment

305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)

Le calcul des émissions de CO₂ se fonde sur les données de consommation d'énergie. La consommation de carburant, par exemple pour les voyages de service, n'est pas incluse dans ces chiffres. La période de compte rendu des indicateurs énergétiques utilisés va du 1^{er} juillet au 30 juin de l'exercice suivant.

Les émissions prises pour base viennent d'ecoinvent ou sont des facteurs GEMIS (bois, fuel, gaz). Elles prennent en compte la totalité du cycle de vie, c'est-à-dire de la production d'énergie primaire à l'énergie utile de toutes les émissions générées.

| Émissions de CO ₂ (en tonnes de CO ₂ -e) ¹ | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Total | 45'752 | 40'556 | 40'629 | 40'520 |
| Émissions de gaz à effet de serre provenant de la production de chaleur | 41'491 | 37'504 | 36'248 | 36'338 |
| Émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité (y compris la propre production) | 4'261 | 3'052 | 4'381 | 4'182 |

¹ Les CO₂-e sont des équivalents CO₂: pour que la comparaison des différents gaz à effet de serre soit possible (par exemple CO₂, CH₄, N₂O), les effets climatiques des différents gaz à effet de serre sont transformés en équivalent CO₂.

| Émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1) (en tonnes de CO ₂ -e) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Total | 37'548 | 34'543 | 33'103 | 33'134 |
| Émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1) | 36'996 | 33'997 | 32'670 | 32'601 |
| Émissions de CO ₂ biogènes (bois, biomasse propre production, uniquement CO ₂ (sans CH ₄ , N ₂ O)) | 552 | 545 | 433 | 533 |

305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)

| Émissions indirectes de gaz à effet de serre se rapportant à l'énergie (champ d'application 2) (en tonnes de CO ₂ -e) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Émissions indirectes de gaz à effet de serre se rapportant à l'énergie (champ d'application 2) | 8'204 | 6'014 | 7'527 | 7'386 |

AR-3 Remplacement de fluides réfrigérants

Le remplacement de fluides réfrigérants utilisés dans les immeubles pour l'exploitation d'installations frigorifiques permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est pourquoi ces installations sont modifiées successivement pour que l'on n'utilise plus, à moyen terme, que des agents frigorigènes naturels ou stables dans l'air, présentant un potentiel notablement moindre de gaz à effet de serre. La quantité d'agents frigorigènes contenant du chlore (HCFC et CFC) a été réduite de 797 kg en 2017 et remplacée à raison de 770 kg par des agents frigorigènes exempts de chlore.

| Agent frigorigène utilisé en kg | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Différence 2016/2017 |
|---|--------|--------|--------|--------|----------------------|
| Agents frigorigènes naturels | 150 | 150 | 180 | 180 | 0 |
| Agents frigorigènes HFC exempts de chlore | 11'692 | 12'391 | 12'268 | 13'038 | 770 |
| HCFC | 2'887 | 1'087 | 479 | 158 | -321 |
| CFC | 881 | 641 | 553 | 77 | -476 |

AR-4 État des installations de chauffage relativement à l'ordonnance sur la protection de l'air

Les résultats des mesures des substances nocives émises par les installations de chauffage sont documentés au fur et à mesure dans le cadastre relatif à l'Ordonnance sur la protection de l'air, et le besoin d'assainissement est déterminé. Le nombre relativement élevé d'installations pour lesquelles des insuffisances sont mentionnées s'explique par le mauvais retour des annonces exigées des mesures des émissions de polluants. Les installations pour lesquelles il n'existe pas de données sont classées insuffisantes.

| État des installations de chauffage relativement à l'ordonnance sur la protection de l'air | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|------|------|------|------|
| Installations sans insuffisances | 151 | 210 | 141 | 189 |
| Installations avec insuffisances | 60 | 55 | 79 | 73 |

Biodiversité

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X

304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées

45.4% (2016: 49.1%) des surfaces mentionnées dans le plan sectoriel militaire se recoupent avec des zones protégées ou des espaces certifiés (régions IFP, parcs, zones marécageuses, sites Ramsar, etc.). La plus grande partie de ces surfaces sont des espaces de protection du paysage. 5.7% des surfaces mentionnées dans le plan sectoriel militaire se recoupent avec des surfaces présentant un intérêt particulier du point de vue de la protection de la nature, c'est-à-dire des surfaces protégées ou certifiées au niveau national. Les surfaces dignes de protection tombent sous le coup du programme Nature Paysage Armée (NPA). Les mesures de protection et d'entretien sont fixées et contrôlées dans le programme NPA.

Les bases de données pour l'année 2017 ont légèrement changé. Ainsi, les jeux de données de l'Inventaire fédéral des paysages IFP, les zones marécageuses, les rives de cours d'eau et plans d'eau, les sites de reproduction d'amphibiens, les bas marais, les hauts marais, les prairies sèches et les pâturages secs ont été actualisés en 2017. Pour cette raison, la part de surfaces sur lesquelles une utilisation militaire se recoupe avec des intérêts de la protection de la nature diminue de 4 points de pourcentage par rapport à 2016.

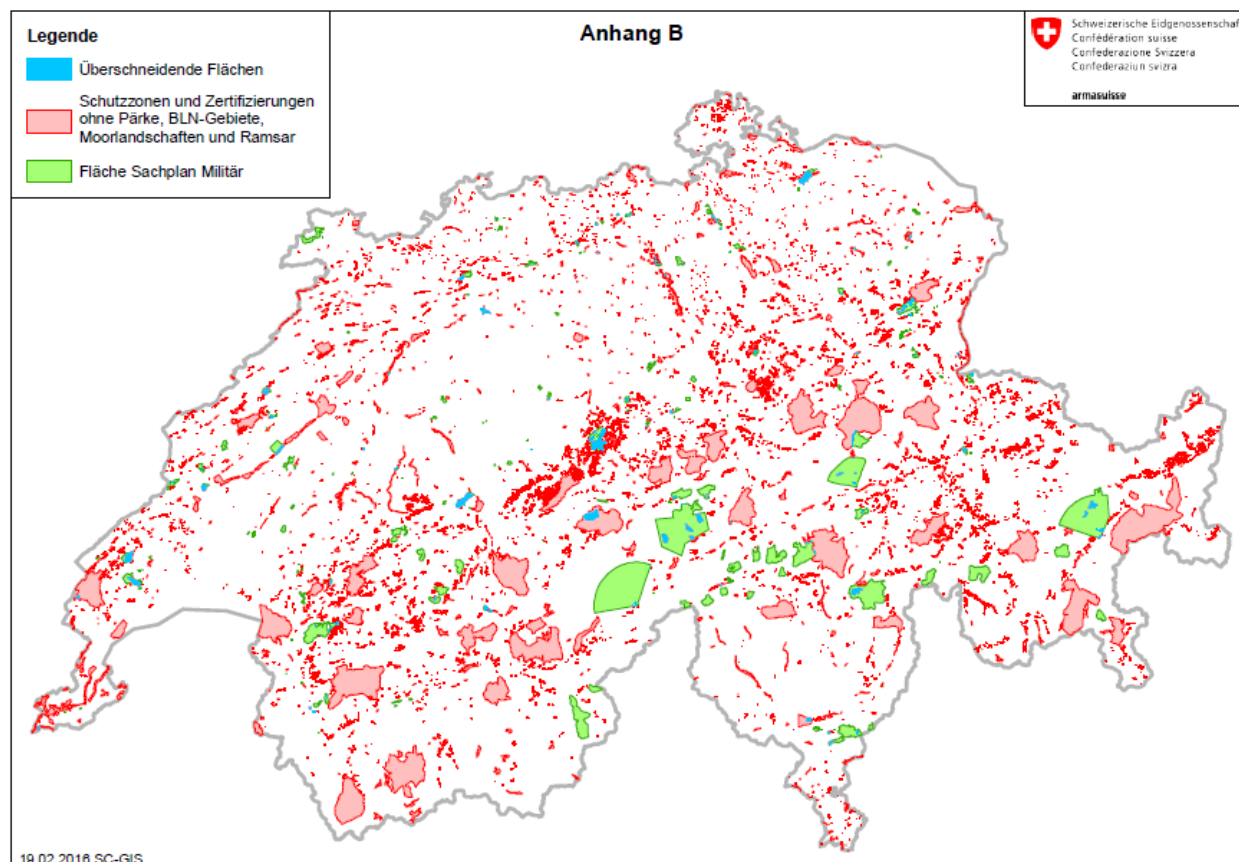
| Surfaces inscrites dans le plan sectoriel militaire concordant avec des sites de grande biodiversité | Surface concernée en km ² | | | |
|--|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Surfaces inscrites dans le plan sectoriel militaire ¹ concordant avec l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale IFP² , le parc national , d'autres parcs , des zones marécageuses et des sites Ramsar³ | 446.3 | 464.6 | 473.0 | 432.9 |
| Surfaces inscrites dans le plan sectoriel militaire concordant avec les inventaires fédéraux suivants: rives de cours d'eau et plans d'eau, amphibiens, bas marais, hauts marais, districts francs, zones avec oiseaux aquatiques et oiseaux migrateurs, prairies sèches et pâturages secs | 50.5 | 51.7 | 53.4 | 62.5 |
| Total des surfaces sur lesquelles les intérêts de l'armée et de la protection de la nature se recoupent | 496.8 | 515.1 | 526.4 | 495.4 |
| Surface totale inscrite dans le plan sectoriel militaire | 1'094.2 | 1'074.0 | 1'071.2 | 1'090.0 |

¹Plan sectoriel militaire (PSM): le plan sectoriel militaire énumère les principes nécessaires à l'harmonisation de toutes les activités de l'armée ayant des incidences sur l'espace et pour la collaboration entre les organes civils et militaires. Le plan sectoriel militaire permet d'harmoniser grossièrement les besoins militaires d'infrastructures avec les autres intérêts relatifs à l'espace et clarifie la situation sous l'angle de l'aménagement du territoire.

²Zones IFP: zones inscrites dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). L'IFP comporte des paysages uniques, des paysages typiques de la Suisse, de vastes paysages de détente et des monuments naturels.

³Sites Ramsar: la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) fait une distinction entre deux types de sites: les réserves d'oiseaux d'eau importantes pour les espèces migratrices, d'une part, et les zones humides abritant des associations végétales précieuses et utilisées comme habitat et site de reproduction par les espèces indigènes.

L'illustration ci-après montre la façon dont se recourent les intérêts militaires et de la protection de la nature (surfaces bleu ciel). Cette information peut être consultée de façon détaillée dans le WebSIG NPA (<https://www.geoglatt.ch/nla/Sprache.html>, accès sans mot de passe en tant que «Gast» (invité).



Recouvrement des intérêts militaires et de protection de la nature (PSM = plan sectoriel militaire)

304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité

Les surfaces du DDPS sont exploitées par l'armée. L'intensité de l'exploitation est variable et peut être propice à la biodiversité (par exemple création de conditions favorables à des végétations pionnières ou de nouveaux biotopes humides) ou lui être défavorable (par exemple densification du sol, compartimentage de biotopes, bruit de véhicules et d'avions).

Avec le programme NPA, l'utilisation militaire, l'utilisation agricole et les valeurs naturelles des sites sont harmonisées dans toute la mesure du possible par la fixation d'objectifs de protection, la définition de zones protégées ou l'utilisation des surfaces en fonction de leur valeur écologique. Les effets des différentes utilisations et mesures de protection y sont consignés de façon détaillée.

Le monitoring de la biodiversité mis en œuvre par le DDPS est harmonisé avec la stratégie en matière de biodiversité et le monitoring correspondant de la Confédération. Les oiseaux nicheurs sont utilisés comme indicateurs de l'état du paysage sur les surfaces du DDPS, tandis que les plantes vasculaires le sont comme indicateurs de l'état des biotopes. Ce vaste monitoring permet de vérifier l'efficacité du programme NPA.

Le compte rendu de controlling du centre de compétences Nature indique chaque année l'état actuel de la réalisation du programme Nature Paysage Armée (NPA) ainsi que les résultats affichés par le monitoring de la biodiversité (sélection de résultats: voir indicateur GRI 304-4).

Sur les 192 sites importants pour la nature du plan sectoriel militaire (parc principal), l'élaboration ou la réalisation d'un concept NPA est en cours.

304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations

Les biotopes et les paysages sur les sites ouverts du DDPS sont riches en espèces. Tous les ans, le monitoring de la biodiversité mis en œuvre par le DDPS procède au relevé des espèces que l'on trouve sur les surfaces du DDPS. L'efficacité du programme NPA et d'autres efforts de protection de la biodiversité (voir aussi indicateur GRI 304-2) est ainsi surveillée.

En 2017, des espèces d'oiseaux nicheurs particulièrement précieuses sont nettement plus répandues dans l'échantillonnage de biodiversité sur les surfaces du DDPS que dans celui du monitoring de la biodiversité de l'OFEV: les espèces de la liste rouge, y compris les espèces potentiellement menacées (39 contre 17 espèces), les espèces menacées et en danger de la liste rouge (21 contre 9 espèces), Les espèces en danger de la liste rouge (3 contre 1 espèce), les espèces cibles et caractéristiques pour le site naturel (espèces OEA) (17 contre 5 espèces).

Le nombre total d'espèces d'oiseaux nicheurs ne révèle en revanche aucune préférence entre les sites du DDPS et les sites civils (77 contre 71 espèces). 53 espèces d'oiseaux nicheurs viennent au moins 50% plus souvent sur les sites du DDPS qu'en dehors, tandis que 23 espèces d'oiseaux nicheurs sont au moins 50% plus souvent en dehors des sites du DDPS plutôt qu'au sein de ceux-ci.

Les sites du DDPS recensent avec une fréquence significativement plus élevée que dans les autres régions de la Suisse des espèces de plantes vasculaires des objectifs environnementaux pour l'agriculture, de la liste rouge, des habitats pionniers, des zones humides et d'autres espèces rares (en <3% des surfaces mesurées). Cela peut être directement ramené à la part particulièrement importante de biotopes protégés sur les sites du DDPS.

Le programme Nature Paysage Armée garantit que ces espèces continueront de trouver des biotopes et des emplacements où vivre sur les sites du DDPS.

| Espèces d'oiseaux nicheurs sur les surfaces du DDPS | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Espèces d'oiseaux nicheurs menacées de disparition sur les surfaces du DDPS (catégories de risque «menacées de disparition», «fortement menacées» et «menacées») | 60 | 60 | 60 | 60 |
| Nombre moyen d'espèces de la liste rouge sur les sites du DDPS (entre parenthèses, comparaison avec le monitoring de la biodiversité de l'OFEV dans toute la Suisse) | 5,2 (Suisse entière 4,6) | 5,4 (Suisse entière 4,5) | 6 (Suisse entière 4,5) | 5,7 (Suisse entière 4,6) |
| Nombre moyen d'espèces cibles et caractéristiques pour la zone agricole OEA sur les sites du DDPS (entre parenthèses, comparaison avec le monitoring de la biodiversité de l'OFEV dans toute la Suisse) | 7,8 (Suisse entière 7,7) | 8 (Suisse entière 7,6) | 9,1 (Suisse entière 7,6) | 9 (Suisse entière 8) |

Durabilité dans la pratique des acquisitions

Acquisitions transparentes et durables

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X

308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux

Les fournisseurs ne sont soumis à aucun contrôle écologique.

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux

armasuisse Immobilier oblige les fournisseurs et leurs sous-traitants à respecter les dispositions sur la protection des travailleuses et des travailleurs ainsi que les conditions de travail, de même que le principe de l'égalité des salaires. Relativement aux montants adjugés, 97% des prestations acquises ont été commandées au moyen de contrats-types écrits qui comportent des clauses spécifiques engageant le partenaire contractuel à confirmer par sa signature le respect des dispositions en la matière. Pour le solde d'environ 3%, il s'agit de très petits mandats ou de conventions particulières.

En 2017, il n'y a eu aucun cas nécessitant de résilier une relation avec un fournisseur en raison d'infractions à ces clauses contractuelles.

AR-5 Monitoring durabilité des acquisitions

Ce monitoring permet de déterminer dans quelle mesure les recommandations pour les services d'acquisition de la Confédération concernant l'acquisition durable, la stratégie de développement durable du Conseil fédéral et la mesure de marchés publics sont mis en œuvre dans le masterplan Cleantech.

Le monitoring de la durabilité des acquisitions documente le respect d'aspects économiques, écologiques et sociaux pour les groupes de produits sélectionnés suivants:

| Groupe de produits | Compétence | Nombre adjudications | En millions de CHF |
|--------------------|------------|----------------------|--------------------|
| Construction | armasuisse | 6 | 10.0 |
| Génie civil | armasuisse | 155 | 147.8 |

Dans tous les appels d'offres de ces groupes de produits de l'année 2017, un monitoring de la durabilité des acquisitions a été effectué. 161 appels d'offres ont été analysés. Pour chaque acquisition, les données dépassant la valeur seuil de l'OMC au moment de l'adjudication par les acheteurs sont saisis sur simap.ch au moyen d'un questionnaire au sujet des thèmes suivants:

- prise en compte de l'ensemble des coûts du cycle de vie d'un produit dès l'acquisition
- respect des conditions de protection du travail, des conditions de travail et de l'égalité du salaire (égalité de traitement entre femmes et hommes) pour les prestataires fournissant leurs prestations en Suisse (art. 8 al. 1 lettres B et c LMP)
- respect des conditions fondamentales de l'OIT pour les prestataires fournissant leurs prestations à l'étranger (Art. 7 al. 2 OMP)
- obligation contractuelle des tiers mandatés pour le respect des conditions de la protection du travail, des conditions de travail et de l'égalité des salaires (art. 6 al. 1 lettre b OMP)
- prise en compte des aspects écologiques: dans la construction, ces critères se traduisent par différents labels comme par exemple Minergie Eco.

AR-6 Nombre de recours avant la passation de marché

En 2017, 3 plaintes ont été formulées dans le cadre de passation de marchés. Une plainte a été rejetée, une a été reconsidérée en raison d'une erreur de forme dans l'appel d'offres et une plainte est encore en suspens à la date de publication du rapport.

Durabilité dans la construction

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X

CRE8 Nombre de certifications et de ratings relatifs à la durabilité dans le bâtiment et labels de qualité

L'année passée, le nombre d'objets Minergie a encore pu être développé. Le tableau suivant présente un état des lieux concernant les standards Minergie en fin d'année 2017.

| Standard | État 2017 | | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------------|-----------|------------|--|--|--|
| | projeté | certificat | Surface de référence énergétique en m ² | Surface de référence énergétique en m ² | Surface de référence énergétique en m ² |
| MINERGIE | 3 | 2 | 46'600 | 33'486 | 7'955 |
| MINERGIE A | 2 | | | | 12'399 |
| MINERGIE A Eco | | 1 | 1'760 | | |
| MINERGIE P | | 1 | 1'346 | | |
| MINERGIE P Eco | | | 1'760 | 6'007 | |

Dialogue avec la société et les milieux politiques

Intégration de la population locale et utilisation civile des installations militaires

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X

413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement

Comme représentant du propriétaire, armasuisse Immobilier s'efforce, dans la mesure du possible et en respectant le principe de proportionnalité, de limiter les incidences négatives de l'utilisation des ouvrages par des mesures relevant de la technique, de la construction et de l'exploitation. Les canaux existants comme le commandant de place d'armes ou le Board de place d'armes permettent d'intégrer les communautés locales pour l'ensemble des installations et bâtiments.

413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales

Les impacts négatifs sur les communautés locales sont répartis dans toute la Suisse, mais de façon concentrée au niveau des aéroports militaires et des casernes d'une certaine taille. Dans la phase de construction, il s'agit avant tout de nuisances sonores et d'encombrement du trafic. Des impacts nettement plus substantiels se produisent toutefois pendant la phase d'utilisation. Les plus grands défis se situent au niveau du bruit de vol, de trafic et de tir, tout comme du trafic supplémentaire.

CRE7 Personnes déplacées et / ou mutées, volontairement ou involontairement

Aucun cas de déplacement et / ou de mutation de personnes n'a été recensé durant l'exercice.

Sécurité et santé des locataires et utilisateurs

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X

416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité
La majorité des installations d'armasuisse Immobilier fait l'objet d'une utilisation intense. La sécurité des différentes catégories d'utilisatrices et d'utilisateurs doit être garantie intégralement dans les cantonnements, les bâtiments affectés à l'instruction et l'infrastructure logistique, de même que sur les fonds de grande surface librement accessibles tels que les places de tir et d'exercice. Les incidences potentiellement dommageables aux personnes doivent être détectées en temps utile et des mesures de prévention ou de réduction doivent être prises.

→ cf. rapport de durabilité page X

416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé

Au total, 4003 contrôles ont été effectués en 2017. Il s'est agi principalement de contrôles techniques de l'état de bâtiments ou de parties de bâtiments. La situation a été jugée critique dans 6%, par exemple en raison de la charge bactériologique de l'eau potable ou de défauts des installations électriques ayant des conséquences pour la sécurité. Comparativement à des portefeuilles immobiliers civils, la part des carences critiques se situe à un niveau normal. En 2017 non plus, armasuisse Immobilier n'a été confronté à aucune sanction légale en raison de l'état des immeubles. armasuisse Immobilier n'a enregistré aucun accident soumis à l'obligation d'annoncer.

Contribution économique

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X

203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat

Avec des dépenses de 410 millions de francs pour l'achat de prestations de planification et de construction, armasuisse Immobilier a de nouveau été l'un des principaux maîtres d'ouvrage de Suisse en 2017. armasuisse Immobilier s'engage en outre pour l'entretien des paysages, pour des manifestations culturelles et de grande envergure, ce dont bénéficie un vaste public.

Le DDPS gère un inventaire des bâtiments classés monuments historiques (HOBIM) et un autre pour les ouvrages de combat et de commandement (ADAB); il investit aussi dans la sauvegarde des objets et de leur valeur culturelle.

G4-EC7-CRE Investissements en infrastructure dans l'immobilier

Outre la préservation des bâtiments et ouvrages protégés (voir 203-1), armasuisse Immobilier met également à la disposition de tiers des bâtiments (par ex. gymnases pour associations sportives) et des terrains destinés à des manifestations d'envergure, dans la mesure où une telle décision est compatible avec un usage militaire. Par ailleurs, l'usage des places d'armes par des tiers (par ex. en soirée ou le week-end), comme sur la place d'armes de Thoune, constitue un facteur d'acceptation important de ces sites par la population

204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux

Pour armasuisse Immobilier, la notion «local» se définit par les régions linguistiques de la Suisse, à savoir la Suisse allemande, la Suisse romande et le Tessin. La législation sur les marchés publics interdit cependant fondamentalement de donner la préférence aux fournisseurs locaux. Pour remplir les exigences de transparence, de fair-play, de qualité et de durabilité, armasuisse Immobilier développe sa gestion des fournisseurs (voir la page 34-35 du rapport de durabilité). Depuis 2014, armasuisse Immobilier est raccordé au système informatique de gestion des contrats de l'administration de la Confédération. Une première analyse de ce monitoring de l'adjudication des mandats a eu lieu en 2015.

Les données disponibles tiennent compte des prestations de planification et de construction. Les prestations de services, les loyers ainsi que les coûts d'approvisionnement et d'élimination ne sont pas inclus dans ces valeurs. Il est tenu compte des commandes passées pendant la période sous revue

| Régions linguistiques | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------|------|------|------|------|
| Suisse alémanique | 95% | 95% | 94% | 98% |
| Suisse romande | 79% | 82% | 76% | 85% |
| Tessin | 95% | 83% | 77% | 92% |

Part du budget total pour la région (%)

203-2 Impacts économiques indirects significatifs

Les principaux effets économiques indirects d'armasuisse Immobilier proviennent de l'importance des grands sites pour l'économie régionale, de même que des effets positifs sur l'emploi découlant des conventions contractuelles conclues pour l'exploitation des immeubles et les projets de constructions. En 2017, ces conventions ont généré du travail pour quelque 4000 personnes.

D'autres effets économiques indirects apparaissent là où armasuisse Immobilier peut stimuler le marché en jouant un rôle exemplaire. La mise en œuvre des dispositions contractuelles de la KBOB ainsi que l'utilisation de modèles de facturation novateurs peuvent inciter également d'autres mandants à adopter eux aussi pour des comportements et des méthodes exemplaires.

armasuisse Immobilier comme employeur

Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X.

401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel

| Collaboratrices et collaborateurs qui ont quitté armasuisse Immobilier | 2015 | | 2016 | | 2017 | |
|--|--------|----|--------|----|--------|----|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Hommes | 5 | 3% | 14 | 7% | 10 | 4% |
| Femmes | 1 | 1% | 3 | 1% | 4 | 2% |
| <30 | - | - | - | - | 1 | 0% |
| 30-50 | - | - | 7 | 3% | 6 | 3% |
| >50 | 6 | 3% | 10 | 5% | 7 | 3% |
| Suisse alémanique | 6 | 3% | 15 | 7% | 13 | 6% |
| Suisse romande | - | - | 2 | 1% | - | 0% |
| Tessin | - | - | - | - | 1 | 0% |

| Collaboratrices et collaborateurs nouvellement engagés | 2015 | | 2016 | | 2017 | |
|--|--------|----|--------|-----|--------|-----|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Hommes | 8 | 4% | 13 | 6% | 17 | 7% |
| Femmes | 6 | 3% | 30 | 14% | 16 | 7% |
| <30 | 1 | 1% | 8 | 4% | 5 | 2% |
| 30-50 | 11 | 6% | 27 | 13% | 23 | 10% |
| >50 | 2 | 1% | 8 | 4% | 5 | 2% |
| Suisse alémanique | 14 | 8% | 39 | 18% | 31 | 13% |
| Suisse romande | - | - | 2 | 1% | - | 0% |
| Tessin | - | - | 2 | 1% | 2 | 1% |

Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs

armasuisse Immobilier procède à une enquête sur la satisfaction de ses collaboratrices et collaborateurs, à des fins d'identification de mesures d'amélioration.

En 2014, une enquête auprès du personnel portant sur la durabilité a été réalisée pour la première fois. Une nouvelle enquête a été menée en 2017.

| Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-------------------------|------|------|------|------|
| Satisfaction, total (%) | Pleinement satisfait/e | 40 | - | 45 | 48 |
| | Plutôt satisfait/e | 49 | - | 47 | 45 |
| | Plutôt pas satisfait/e | 10 | - | 8 | 6 |
| | Pas du tout satisfait/e | 1 | - | 0 | 1 |
| Conditions de travail, total (%) | Pleinement satisfait/e | 61 | - | 68 | 69 |
| | Plutôt satisfait/e | 34 | - | 29 | 25 |
| | Plutôt pas satisfait/e | 4 | - | 3 | 6 |
| | Pas du tout satisfait/e | 1 | - | 0 | - |
| Perfectionnement et formation continue, total (%) | Pleinement satisfait/e | 34 | - | 34 | 39 |
| | Plutôt satisfait/e | 46 | - | 46 | 44 |
| | Plutôt pas satisfait/e | 17 | - | 17 | 15 |
| | Pas du tout satisfait/e | 3 | - | 3 | 2 |
| Durabilité, total (%) | Pleinement satisfait/e | 12 | - | 21 | 26 |
| | Plutôt satisfait/e | 67 | - | 66 | 59 |
| | Plutôt pas satisfait/e | 18 | - | 12 | 13 |
| | Pas du tout satisfait/e | 3 | - | 1 | 2 |

Formation et perfectionnement

Approche managériale

→ cf. rapport de durabilité page X

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

Les cours de perfectionnement et de formation continue sont convenus individuellement avec les supérieurs dans le cadre du développement personnel. En plus des cours publics, les collaboratrices et collaborateurs disposent d'un vaste programme de formation continue interne à l'administration de la Confédération.

| Perfectionnement et formation continue par catégories de collaboratrices et collaborateurs (en heures par personne) ¹ | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Moyenne générale | 56 | 56 | 63 | 77 |
| Cadres | 61 | 56 | 58 | 109 |
| Chefs de projets | 63 | 61 | 63 | 89 |
| Collaborateurs | 33 | 40 | 66 | 52 |

Vu que les femmes travaillant chez armasuisse Immobilier occupent plutôt des places au bas de la hiérarchie, le nombre de cours de perfectionnement qu'elles ont suivis est moindre. La raison en est que les cours de perfectionnement et de formation continue concernent plutôt des personnes occupant des postes de cadres ainsi que des spécialistes techniques, femmes et hommes. Au total, la participation de femmes à des cours de perfectionnement et de formation continue est cependant inférieure à la moyenne du personnel d'armasuisse Immobilier.

| Perfectionnement et formation continue par sexe (en heures par personne) ¹ | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------|------|------|------|
| Femmes | 46 | 44 | 60 | 66 |
| Hommes | 58 | 58 | 64 | 83 |

| Dépenses pour la formation continue et le perfectionnement (CHF) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Total des dépenses | 247'320 | 251'245 | 228'635 | 232'652 |
| Dépenses par collaborateur | 1'438 | 1'380 | 1'078 | 986 |

404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition

La gestion des compétences est un instrument stratégique qui aide à adapter les capacités et le savoir-faire disponibles dans une organisation en fonction des besoins futurs. Des mesures appropriées de développement personnel peuvent être élaborées et mises en œuvre pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sur la base d'un ensemble défini de compétences requises. La gestion des compétences comporte une phase d'analyse, suivie de la planification du développement personnel et de l'évaluation des mesures. La disponibilité d'offres spécifiques de formation de perfectionnement en fonction des besoins et des nécessités joue un rôle important dans ce contexte.

Sur cette base, armasuisse Immobilier exploite aussi le Management Development comme élément particulier de la gestion des compétences. Cet instrument de gestion a pour objectif d'identifier en temps utile les candidats internes à la succession pour les postes de cadres et de mettre en œuvre des mesures de développement et de promotion de ces personnes, afin qu'armasuisse Immobilier dispose en tout temps de suffisamment de personnel qualifié pour l'occupation des postes-clés.

Les collaborateurs plus âgés se voient également proposer des cours sur le départ en retraite.

404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière

Tous les collaborateurs sont soumis à une évaluation annuelle dans le cadre de l'entretien destiné à faire le point de la situation, obligatoire dans l'administration fédérale.

.

Diversité, égalité des chances et égalité de rémunération entre les hommes et les femmes

Approche managériale

Commission de conciliation selon la loi sur l'égalité

Les collaborateurs de l'administration fédérale victimes de discrimination sur leur lieu de travail en raison de leur sexe (par ex. pour le salaire, les conditions de travail ou l'avancement) peuvent s'adresser à la commission de conciliation. La commission de conciliation a pour but d'apporter un conseil gratuit aux parties pour parvenir ensemble à un accord et éviter ainsi un recours ou une procédure judiciaire. La commission de conciliation est indépendante de l'administration et ses membres sont tenus par le secret professionnel.

[Lien vers la commission de conciliation](#)

Consultation sociale du personnel de l'administration fédérale (CSPers)

Les prestations de la CSPers sont à la disposition de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs actifs et retraités de l'administration fédérale et de leurs proches. Elle informe, conseille et apporte un soutien en cas de problèmes sur les thèmes du travail, des partenariats et de la famille, de la santé, de la retraite et des finances. La CSPers est un service de conseil spécialisé, intégré à l'Office fédéral du personnel, dont les collaborateurs sont tenus au secret professionnel.

[Lien vers la Consultation sociale du personnel](#)

<https://www.epa.admin.ch/epa/fr/home/services/consultation-sociale-du-personnel-de-ladministration-federale.html>

Service de médiation pour le personnel de la Confédération

Neutre et indépendant, le service de médiation pour le personnel de la Confédération conseille les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration fédérale en cas de problèmes au travail. Tous les entretiens sont strictement confidentiels.

Lien vers le [Service de médiation pour le personnel de la Confédération](#).

Conseil en cas de harcèlement sexuel et de mobbing

Tous les services de conseil mentionnés plus haut vous apportent un soutien sur les questions de harcèlement sexuel au travail. De même, la CSPers et le service de médiation vous viennent en aide en cas de mobbing.

[Lien sur le thème du mobbing](#) et plus amples [informations sur le thème du harcèlement sexuel](#).

→ cf. rapport de durabilité page X

401-3 Congé parental

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'armasuisse Immobilier ont droit à un congé parental. En 2017, 4 pères et 4 mères ont pris un congé parental et ont repris ensuite le travail auprès d'armasuisse Immobilier. Ces 8 personnes étaient encore employées chez armasuisse Immobilier 12 mois après leur retour au poste de travail.

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés

Voir 102-8 à la page X.

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes

Le système salarial de l'administration de la Confédération est clairement réglé. Une fonction est attribuée à chaque personne, et cette fonction correspond également à une classe salariale.

Il est tenu compte des critères suivants pour l'attribution à une classe salariale : formation préalable requise, étendue des tâches, étendue des exigences dans l'entreprise, et étendue des responsabilités dans l'entreprise.

Le DDPS a lancé en 2011 déjà un projet intitulé «dialogue concernant l'égalité salariale». Les responsables des ressources humaines pouvoient systématiquement à ce qu'il n'y ait pas de discrimination, ni entre hommes et femmes, ni entre jeunes et vieux. Lors du recrutement de nouvelles personnes, armasuisse Immobilier applique les règles du DDPS concernant les salaires initiaux.

Il a été constaté que les femmes gagnent en moyenne, chez armasuisse Immobilier, 4% de plus que les hommes.

En 2017, l'égalité des salaires a été vérifiée par l'Office fédéral du personnel. Cette analyse a relevé qu'il n'existait pas d'écart de rémunération.

406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises

Durant l'année sous revue 2017, aucun cas de discrimination n'a été annoncé via la procédure de plainte instituée.

THÈMES NON FONDAMENTAUX

AR-8 Protection acoustique

Zones concernées par des émissions sonores (bruit de tir)

En 2010, l'ordonnance de protection contre le bruit (OPB), avec son annexe 9 sur le bruit de tir militaire, a été complétée. De façon légalement contraignante, elle stipule les valeurs limites d'exposition au bruit de places d'armes, de tir et d'exercice militaires. Le DDPS est à présent dans l'obligation de déterminer, au sein du délai d'assainissement légal courant jusqu'en 2025, l'exposition au bruit sur toutes ses installations et, le cas échéant, d'évaluer et de mettre en œuvre des mesures d'assainissement adaptées.

Pour la détermination de l'exposition au bruit de tir (élaboration d'un cadastre de bruit), le CCOM Bruit d'armasuisse Immobilier, aux côtés de l'EMPA et d'un bureau d'ingénieurs, a fait développer un système de gestion des bruits de tirs (SLMS) permettant de calculer les immissions de bruits dans un lieu souhaité (calcul par points) ou sous forme de surface pour toute une zone (calcul par grille). Par ailleurs, le SLMS permet d'effectuer des simulations qui mettent par exemple en évidence l'impact de mesures de protection acoustique de nature constructive ou de changements d'utilisation.

| Zones concernées par les émissions sonores (bruit de tir) | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|-------|-------|------|
| Bâtiments concernés avec dépassement de la valeur limite d'immission (bruit de tir) | 331 | 353 | 255 |
| dont supérieur à valeur d'alarme | 82 | 87 | 76 |
| Personnes concernées dans les zones avec dépassement de la valeur limite d'immission (bruit de tir) | 1'224 | 1'265 | 969 |
| dont supérieur à valeur d'alarme | 364 | 378 | 219 |

Comparé aux années précédentes, le nombre de bâtiments concernés, tout comme le nombre de personnes concernées, a diminué.

Cela s'explique par deux choses: la base de données relative aux statistiques démographiques présente d'autres valeurs et certaines places devant faire l'objet d'un assainissement ont été transférées dans le parc à disposition et ne sont plus utilisées.